

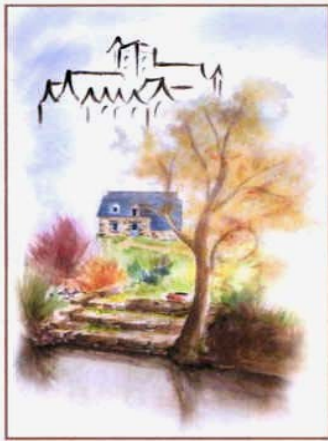
Les Lavoirs Lamballais

Editorial

Les premières réalisations et

la « Fête des lavoirs » :

L'année 2006 aura été particulièrement importante pour notre association puisque six réalisations ont vu le jour ainsi que la première « Fête des lavoirs » réalisée en partenariat avec la ville de Lamballe. Au cours de cet après-midi ensoleillé, en effet, entre trois et quatre cents Lamballais ont découvert cet écrin de verdure en plein cœur de la ville qu'est le chemin des lavoirs. Les différentes animations : musicales, contées, les reconstitutions de la vie des lavandières, les expositions d'ART'L, de l'HOTE D'POTIERS», des Lycée JEAN MONNET et SAINT-ILAN, de la SEGPA du collège GUSTAVE TERY, des professionnels, sans oublier bien sûr « LES GASTADOURS » et l'association « NOS LAVOIRS » de PONTRIEUX ont amplement contribué à la réussite de cette journée. Les travaux sont commencés, la mise en valeur des lavoirs est aujourd'hui réelle et nous comptons dès à présent sur la volonté de nouveaux propriétaires à s'investir dans la réhabilitation de leur patrimoine. Nous aurons plaisir à les rencontrer pour échanger sur les différentes possibilités



reconstitutions de la vie des lavandières, les expositions d'ART'L, de l'HOTE D'POTIERS», des Lycée JEAN MONNET et SAINT-ILAN, de la SEGPA du collège GUSTAVE TERY, des professionnels, sans oublier bien sûr « LES GASTADOURS » et l'association « NOS LAVOIRS » de PONTRIEUX ont amplement contribué à la réussite de cette journée. Les travaux sont commencés, la mise en valeur des lavoirs est aujourd'hui réelle et nous comptons dès à présent sur la volonté de nouveaux propriétaires à s'investir dans la réhabilitation de leur patrimoine. Nous aurons plaisir à les rencontrer pour échanger sur les différentes possibilités

Où les Lamballais lavaient-ils leur linge ? (Guy de Sallier Dupin) :

Les lavoirs publics entre 1774 et 1811 :

La création du premier lavoir public remonte à la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle. En effet, en

une information un peu différente dans son histoire de Lamballe. Il écrit : « En 1776, la communauté de ville demande à l'intendant l'autorisation de construire deux lavoirs en pierre de taille. Un seul ne serait pas suffisant, comme on le voit journalièrement, les particuliers ne permettant pas d'user de leurs lavoirs privés. Trois ou quatre endroits de la rivière sont occupés et tout le monde ne trouve pas sa place (tome III, la vie municipale, page 218).

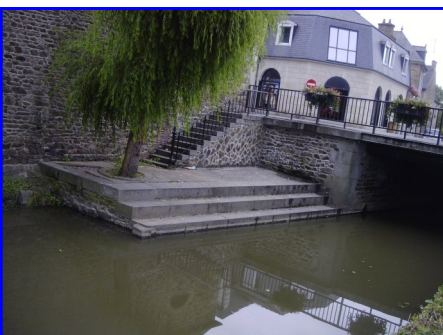
Ces deux textes nous apportent quelques informations, aussi quelques interrogations.

Tout d'abord, une autorisation administrative est obligatoire pour édifier un lavoir public. Puis on s'aperçoit qu'on n'aime pas beaucoup accueillir sur son terrain, des « étrangers ». Enfin, il semblerait qu'une grande partie des rives soit occupée par des propriétés privées et que les lieux accessibles au public sont peu nombreux. La place ne serait-elle pas au premier occupant? Une telle situation n'engendrerait elle pas des conflits ? D'où la décision de la communauté de la ville.

Le lieu mentionné par M PERROUD n'est pas mentionné dans les délibérations ayant suivi la

décision mais nous pensons pouvoir le localiser. Il est fort probable qu'il s'agisse des belles marches de granit visibles au pied, côté aval, du pont appelé aujourd'hui rue de Mouëxigné, jadis Saint Jacques (la chapelle de ce nom avait été édifée à proximité) Précisons que la partie de la rue du Général Leclerc entre le pont et la rue Charles Cartel n'existait pas. Le passage vers le centre-ville empruntait la rue Saint-Jacques. Il est constitué, comme la plupart des futurs lavoirs, de trois degrés qui permettent de s'approcher du niveau de l'eau, soit qu'il monte, soit qu'il descende. Comme pour ceux des générations suivantes, ils sont relativement étroits, ce qui oblige les lavandières à se placer de travers pour exécuter leur travail. Un portillon donne accès à un escalier en granit , paré d'une rampe en fer forgé qui conduit vers la rivière.

Ce lavoir, à partir d'une date déterminée n'était pas accessible à tout moment. En effet, on apprend que Mr NOEL demeurant rue Mouëxigné, a réclamé en 1935 une augmentation d'indemnité pour la fermeture du lavoir et de la grille du jardin public (sa demande sera entendue puisque l'indemnité annuelle sera portée de 40 à 80F, dépense qui sera prélevée sur les crédits d'entretien des fontaines, puits et lavoirs).



« Un portillon donne accès à un escalier en granit , paré d'une rampe en fer forgé qui conduit vers la rivière ».

1774, le registre de la communauté de ville nous apprend qu'elle s'est tournée vers Mr l'intendant pour « faire pratiquer un lavoir public à l'endroit que le sieur PERROUD (ingénieur des ponts et chaussées de la province du département de SAINT-BRIEUC) jugera le plus propre, attendu la position de l'afféagiste (Jacques URVOY) des moulins du duché à ce que le public continue l'usage pour servir pour lavoir des levées et autres ouvrages dépendant de ses moulins » (Archives municipales BB 11).

Le chanoine Dutemple donne

Journal No 4 - février 2007

Comité de rédaction:

Anne BOCQUERET
Marylène LANGUILLE
Erwann LE GUICHARD
Raoul LE BARTZ
Jean-Pierre LE GUEVEL

Sommaire :

Editorial (p1) :

Où les Lamballais lavaient-ils leur linge? par Guy De Sallier Dupin.(p1)

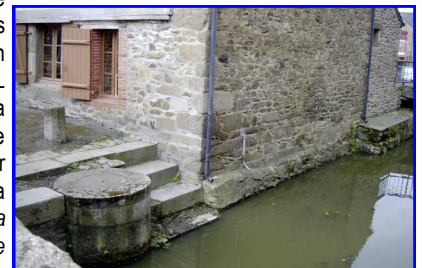
Conditions financières et organisation des travaux. Les travaux réalisés (p2)

La « Fête des lavoirs » (p3 & 4); dans le cadre de la journée du patrimoine, le 17 septembre 2006.

Pratique (p4) :

Nos activités : l'assemblée générale de l'association le 30 mars 2007, la visite de jour et de nuit des lavoirs de PONTRIEUX le samedi 8 septembre 2007.

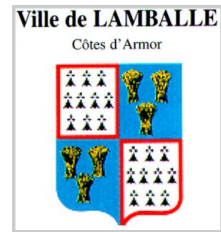
Le Conseil municipal constate en 1811, le manque de lavoirs publics. N'a-t-il pas ressenti depuis longtemps leur utilité, mais le budget de la ville a, toutes ces dernières années, été en grande partie consacré à réparer les dégâts causés pendant la révolution. Disposant désormais de quelques fonds, l'administration municipale décide de les destiner à ce qui paraît le plus utile, les lavoirs. Sans doute, ne sont-ils pas très importants, car ils ne permettent la construction que d'un seul lavoir avec cependant l'espoir d'en construire ultérieurement d'autres. Le site choisi est le pied du pont Bario, aujourd'hui dit Saint-Jacques. On le devine sur la rive gauche, côté aval, amputé sur une partie de sa longueur par la présence d'un regard en forme de grosse buse dressée verticalement... **A suivre dans le bulletin no 5 de 2008.**



Le lavoir Saint Jacques « amputé sur une partie de sa longueur par la présence d'un regard en forme de grosse buse dressée verticalement »



Organisation et financement des travaux



Nos partenaires publics sont la **Direction Régionale des Affaires Culturelles** pour les restaurations; le **Conseil Régional**, le **Conseil Général**, la **Ville de LAMBALLE** pour l'ensemble des travaux sur les structures.

Parmi nos partenaires financiers privés, nous avons le plaisir de compter : le **Crédit Mutuel de Bretagne**, les entreprises **EUROVIA, BEUREL, SRTP**; un industriel, **ROSE ELUDIS**; les promoteurs immobiliers: **AMEL et PROMO-OUEST**.

Ces différentes aides sont importantes dans la décision des propriétaires, car elles leur permettent de réaliser les travaux de valorisation de leur patrimoine à moindre coût.

L'association « Les lavoirs Lamballais », sur la demande du Conseil Général est maître d'ouvrage des travaux. Elle prend en compte la recherche architecturale en collaboration avec le propriétaire, l'établissement des plans et la déclaration de travaux, les relations avec les entreprises, les dossiers de demandes de subventions...

Une convention est établie avec le propriétaire, elle autorise l'association à accéder et à utiliser son lavoir lors d'animations ponctuelles.

MONTANTS DES SUBVENTIONS PUBLIQUES ET DES AIDES:

La Direction Régionale des Affaires Culturelles pourrait accorder 10% pour les restaurations des lavoirs en pierres. **Le Conseil Régional et le Conseil Général subventionneront chacun 15%** des travaux neufs et des restaurations. **La Ville de LAMBALLE participera à hauteur de 5%, soit un total de 35% à 45% de subventions publiques.**

L'aide de l'association sera de 10% pour les travaux réalisés par le Lycée Jean MONNET et de 35% ou 25% pour les travaux réalisés par les entreprises. Ce choix est lié au coût de la main d'œuvre.

⇒ **LA PARTICIPATION GLOBALE POURRA DONC ATTEINDRE 80 % SELON LA NATURE DES TRAVAUX.**

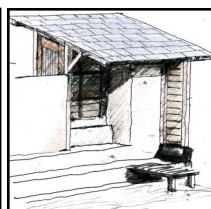
EXEMPLES DE TRAVAUX ET LEURS FINANCEMENTS



Ce type de lavoir qui est le plus répandu a été refait à l'identique par les entreprises **BEURRIER et MENE COUVERTURE**. Le coût de la réalisation était le suivant :
Charpente : 1378,94 €
Couverture : 454,48 €
Total : 1833,42 €

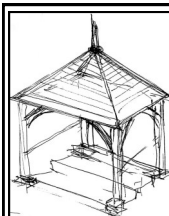
Financement :

Conseil Général, 15 % :275,01 €
Conseil Régional, 15% :275,01 €
Ville de LAMBALLE, 5% :91,66 €
Association « Les lavoirs lamballais »,35% : 641,70 €
Association «LLL» propriétaire non imposable, 20% : 366,70 €
Reste à la charge du propriétaire : 1833,42- 1650,08= 183,34 €



Ce lavoir a été refait à l'identique par le lycée jean **MONNET de QUINTIN et MENE COUVERTURE**. Le coût de la réalisation était le suivant :
Charpente : 689,63 €
Couverture : 454,48 €
Total : 1144,11 €
Financement :

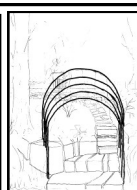
Conseil Général, 15 % : 171,62 €
Conseil Régional, 15% : 171,62 €
Ville de LAMBALLE, 5% : 57,21 €
« Les lavoirs lamballais »,10% travaux charpente : 68,96 €
« Les lavoirs lamballais », 35% travaux charpente : 159,07 €
Reste à la charge du propriétaire : 1144,11- 628,48= 514,63 €



Ce type de lavoir, proposé par Rémy Guyomard, architecte a été réalisé par les entreprises **BEURRIER et MENE COUVERTURE**. Le coût de la réalisation était le suivant :
Charpente : 1714,19 €
Couverture : 1401,71 €
Total : 3115,90 €

Financement :

Conseil Général, 15 % : 467,39 €
Conseil Régional, 15% : 467,39 €
Ville de LAMBALLE, 5% : 155,80 €
Association « Les lavoirs lamballais », 35% : ..1090,57 €



Reste à la charge du propriétaire : 3115,90- 2181,15 = 934,75€ Ce lavoir du type pergola a été réalisé par la section **SEGPA du collège Gustave TERY**. Le coût de la réalisation était le suivant :
Charpente métallique : 590,54 €
Traitement et peinture : 144,57 €
Total : 735,11 €

Financement :

Conseil Général, 15 % : 110,27 €
Conseil Régional, 15% : 110,27 €
Ville de LAMBALLE, 5% : 36,76 €

Une réflexion est en cours avec le CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement) afin de déterminer les différentes architectures et matériaux qui pourraient être utilisés dans le souci d'harmonisation de l'ensemble.

LA FETE DES LAVOIRS DU 17 SEPTEMBRE 2006



La promenade des lavoirs du matin, guidée et commentée par Guy De Sallier Dupin, a attiré une soixantaine de personnes, très intéressées par l'histoire de ce petit patrimoine lié au Guessant que connaît très bien le guide.



L'après-midi, Nolwenn à la bombarde et Denis au biniou-coz accueillent le public au plan d'eau.



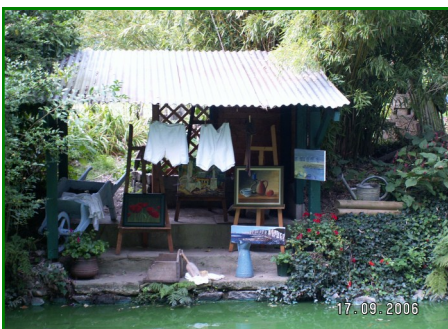
Raoul va mener un groupe le long du chemin des lavoirs et faire l'historique de leur construction.



Pour Manu, les lavoirs sont une source inépuisable de contes et de chants ...



Monique refait les gestes de maman dans le lavoir initialement construit par papa et rénové par des artisans locaux.



Marie-Claude et Serge ont restauré leur lavoir et apporté une décoration personnelle avec l'aide d'ART'L pour la touche culturelle.



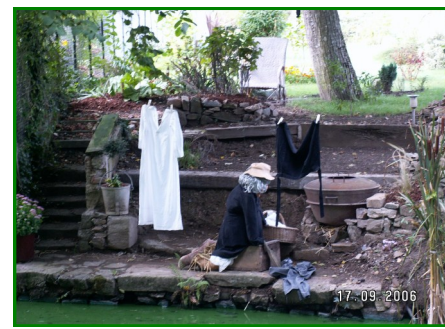
François à l'accordéon et Jean-François à la cornemuse interprètent des musiques traditionnelles.



Décoration d'un lavoir par des poteries réalisées par l'association : « l'Hôte d' Potiers ».



Jean au chant et Christophe à la guitare nous ont enchantés avec leurs mélodies.



Philippe a entrepris la rénovation de son lavoir et mémé est revenue pour la fête.



Marcel a assuré l'animation de cet après-midi dominical, de voix de maître.



L'association « Nos lavoirs », de PONTRIEUX, nous a apporté une aide précieuse en cette journée. Le président, Michel MERCIER (en médaillon), qui nous a conseillés lors de la création de notre association, était entouré d'une quarantaine de laveurs et laveuses dynamiques. Notons qu'ils ont accueilli 8000 personnes et promené 1700 sur le TRIEUX pour la visite en bateaux de leurs 50 lavoirs restaurés, lors de leur fête du 15 août dernier.



A l'arrivée au village, place des tanneurs, les promeneurs étaient accueillis par l'orchestre « Les Tourbaleuc » et les danseurs du groupe « Les Gastadours ». C'est avec des musiques et des danses traditionnelles qu'ils ont animé le village en cet après-midi de fête du patrimoine. Le final a même permis de faire danser le public qui a apprécié ce moment de convivialité.

Cette « Fête des lavoirs » a été réalisée en partenariat avec la ville de LAMBALLE qui a mis à notre disposition, des structures et du matériel.

Un remerciement particulier à Olivier AUGARDE pour l'organisation, à Marcel LE ROUX pour l'animation, au personnel du « Quai des Rêves » pour la sonorisation et aux Services Techniques pour l'approvisionnement du matériel et le montage et démontage des structures. Le soir, à la salle municipale de SAINT-AARON, un apéritif et un buffet ont réuni 90 personnes (dont 40 de PONTRIEUX), qui ont prêté bénévolement leur concours, pour que cette première « Fête des lavoirs » soit une réussite.

Pratique :

Assemblée Générale de l'association :

le vendredi 30 mars 2007
à 20h 30

A la petite salle municipale
rue de Mouëxigné.

ADHESION A L'ASSOCIATION :

Le renouvellement de l'adhésion aura lieu lors de l'Assemblée Générale. Le montant restera à 8 Euros pour l'année 2007.

VISITE des LAVOIRS de PONTRIEUX :

Une visite des lavoirs de PONTRIEUX sera organisée : le samedi 8 septembre 2007

Cette visite sera ouverte à tous. Les tarifs seront étudiés par le conseil d'administration au printemps et proposés lors de la publication officielle.

Les personnes intéressées pourront s'inscrire auprès de :

Raoul LE BARTZ : 02 96 31 25 52
J.P. LE GUEVEL : 02 96 34 70 75

Association « Les Lavoirs Lamballais »
Mairie BP 90242
22402 LAMBALLE Cédex

Messagerie : les-lavoirs-lamballais@wanadoo.fr

RENSEIGNEMENTS :

Raoul LE BARTZ : 02 96 31 25 52
J.P. LE GUEVEL : 02 96 34 70 75

